

**MARCHE N°23T04**  
**REFECTION ET AMELIORATION DU SYSTEME DE VENTILATION**  
**MECANIQUE DU BÂTIMENT « LA PASSERELLE » À CREPY-EN-VALOIS**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour la réfection et l'amélioration du système de ventilation mécanique du bâtiment « La Passerelle » à Crépy-en-Valois.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un marché est conclu avec la société LE CAMUS située à CLAIROIX (60), 27 rue de la République, représentée par Monsieur Yann VAN WYNSBERGHE, Gérant.

**Article 2 :**

Le montant total du marché s'élève à 249.258,67 €/HT (tranche ferme à 52.845,80 €/HT + tranche optionnelle n° 1 à 49.265,41 €/HT + tranche optionnelle n° 2 à 147.147,46 €/HT).

**Article 3 :**

Le délai d'exécution est fixé de la façon suivante :

- Tranche ferme *Réfection de la ventilation de l'Atrium avec régulation automatique* : 4 semaines
- Tranche optionnelle 1 *Remplacement de la centrale de traitement d'air double flux* : 2 semaines
- Tranche optionnelle 2 *Réfection totale de la ventilation double flux* : 12 semaines

**Article 4 :** La présente décision comprend l'autorisation d'affermir les tranches optionnelles dans les 24 mois pour la tranche optionnelle 1 et 36 mois pour la tranche optionnelle 2 à compter du début d'exécution de la tranche ferme.

**Article 5 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 28 août 2023

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**3 0 AOUT 2023**



Accusé de réception en préfecture  
080-216001750-20230828-DEC2023-95-DE  
Date de télétransmission : 30/08/2023  
Date de réception préfecture : 30/08/2023